APPEL DE COTISATIONS ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
OPTEZ POUR UN PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ

Afin de faciliter le traitement de votre paiement, ne payez pas par chèque. Nous vous invitons à privilégier un moyen de paiement dématérialisé, il offre de nombreux avantages et simplifie vos démarches.

SÉCURISÉ
Des transactions protégées et 100 % sécurisées

RAPIDE
Des règlements effectués en quelques clics

ÉCONOMIQUE
Pas de déplacement ou d'envoi de courrier

Choisissez la solution qui vous convient le mieux :

Vous souhaitez conserver la maîtrise de vos paiements ?

LE VIREMENT BANCAIRE



- **Possible à tout moment :** en quelques clics, pas d'envoi postal
- **A votre initiative :** c'est vous qui déclenchez le paiement

Et encore mieux !

Pour davantage de confort et de tranquillité au quotidien :

LA MENSUALISATION



- **Pas d'oubli de paiement :** aucun risque de majorations de retard
- **Date de prélèvement connue à l'avance :** anticipation de votre trésorerie

alpesdunord.msa.fr
@msa_adn
MSA Alpes du Nord

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

LE VIREMENT BANCAIRE

Vous payez votre appel de cotisations d'assurance complémentaire depuis votre compte bancaire avant la date limite de paiement figurant sur le bordereau d'appel.

Important : Pour pouvoir le faire, vous devez en amont récupérer le relevé d'identité bancaire (RIB) de la MSA Alpes du Nord en vous connectant à *Mon espace privé / rubrique Factures et règlements / Consulter le RIB de ma caisse.*

Comment payer par virement ?

- Connectez-vous à votre compte bancaire
- Etablissez l'ordre de virement en indiquant dans le libellé de votre virement « Cotisation assurance complémentaire + l'année de paiement à venir ».
 Par exemple : Cotisation assurance complémentaire 2027.

Vous recevez une confirmation de votre banque précisant la prise en compte de votre virement.

LA MENSUALISATION

La mensualisation est le mode de paiement dématérialisé le mieux adapté pour le paiement de votre assurance complémentaire, la cotisation est étalée sur chaque mois de l'année.

- Vous devez en amont compléter le formulaire *Mandat de prélèvement SEPA - Contrat individuel*
- Vous pouvez le demander en contactant la MSA au 04 76 88 76 00 - Choix 1 : santé
 ou en envoyant un message depuis votre espace privé MSA.

Comment la mettre en place ?

- Remplissez le formulaire *Mandat de prélèvement SEPA - Contrat individuel*
- Adressez-le à la MSA en y joignant votre relevé d'identité bancaire (RIB).
- Vous avez deux possibilités d'adresser vos documents à la MSA :
 - Via le site internet **alpesdunord.msa.fr** / *Mon espace privé / Envoyer un document*
 - Par courrier postal à : MSA Alpes du Nord - Assurance complémentaire - 73016 Chambéry cedex (dans ce cas, vous devez tenir compte des délais postaux).

Important : vous souhaitez passer à la mensualisation à partir du 1er janvier de l'année à venir, il est conseillé de faire votre demande au plus tard avant fin novembre afin qu'elle soit prise en compte à temps. Cependant, la mensualisation peut être demandée à tout moment avec une prise d'effet décalée.

Une fois votre demande prise en compte :
Votre assurance complémentaire vous adresse un échéancier comportant pour chaque mois le montant et le jour fixé pour chaque prélèvement.